



Arret de travail durant mise a pied conservatoire

Par **Bernadette27**, le **21/02/2013** à **12:39**

Bonjour
Je suis actuellement en mise a pied conservatoire depuis le 15 février 2013 et un recommandé ma été envoyé par mon employeur afin de me notifier ma convocation a un entretien Préalable.
Je ne toucherai pas la totalité de mon salaire déduisant les jours d'absence due a la mise a pied conservatoire pour faute grave. Puis je me mettre en maladie durant cette mise a pied? En effet cela me permettra de toucher au moins les indemnités journalières de la sécurité sociale d'autant plus que je suis vraiment en dépression. Mais je ne souhaite ni retarder la procédure de mise a pied ni celle de mon licenciement presque certain. Un arrêt maladie durant une mise a pied conservatoire pour faute grave retardera t il la procédure de licenciement ? Ma convocation étant le 2 Mars l'arrêt de travail peut-il prendre fin après avoir reçu le courrier de licenciement? Mon employeur peut-il demander une enquête auprès de la CPAM?
Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **21/02/2013** à **14:56**

Bonjour
Votre employeur indiquera certainement à la CPAM que vous êtes en mise à pied conservatoire pendant l'arrêt maladie et vous n'aurez pas les indemnités journalières que vous espériez percevoir.